

PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Conseil de gestion

Séance du 19 décembre 2007

Délibération n°2007-2

Election des vice-présidents du conseil de gestion

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R 334-31 et R334-32,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du 14 décembre 2007 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le procès verbal de dépouillement en date du 19 décembre 2007

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, Monsieur André TALARMIN et Monsieur André LE BERRE sont déclarés élus vice-présidents du Conseil de gestion.

Le Président